

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

La mesure d'Emploi-Québec « Soutien au travail autonome » vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles qui désirent créer ou acquérir une micro-entreprise. Le CLD agit comme organisme coordonnateur pour la mise en œuvre de la mesure « Soutien au travail autonome ».

Admissibilité

Le candidat doit répondre à au moins une des conditions suivantes et doit être validé par Emploi-Québec :

- Être participant de l'assurance-emploi;
- Être prestataire de l'aide sociale ou de la solidarité sociale;
- Être une personne « sans soutien public du revenu »;
- Être un travailleur à statut précaire;
- Être un participant au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement;
- Être un participant d'Alternative jeunesse.

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir sa place d'affaires sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- Être viable et rentable;
- Doit répondre à un besoin du milieu;
- Ne doit pas faire une concurrence déloyale aux entreprises semblables du même territoire.

N.B. : Certains secteurs d'activités sont exclus.

Nature de l'aide

Aide financière

Le soutien du revenu est établi et attribué en vertu de la Politique sur le soutien du revenu des participants à une mesure active d'Emploi-Québec. L'aide financière est d'une durée maximum de 52 semaines.

Aide technique

- Préparation du plan d'affaires et mise en œuvre d'un projet d'entreprise;
- Conseils techniques;
- Soutien à la gestion pendant la durée du programme;
- Formation obligatoire.

Pour en savoir plus :

Contactez-nous par téléphone au 819.681.3373 poste 1400 ou par courriel à l'adresse suivante : info@cldlaurentides.org



1255 chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2
T 819-681-3373
F 819-688-2537
www.cldlaurentides.org

